

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
LUNDI 8 DÉCEMBRE 2025, 18h30**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028
4. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
2026
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ D'EASTMAN**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Le Conseil de la Municipalité d'Eastman siège en séance extraordinaire ce 8 décembre 2025 à 18 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 160, chemin George-Bonnallie à Eastman.

Sont présents, la mairesse Nathalie Lemaire ainsi que les conseillères Heidi Fortin et Agnès Mager Grandmaison et les conseillers Yves Boileau, Serge Meunier, Charles Simard et Richard Voisine.

La séance est présidée par la mairesse. Assiste également à la séance, le directeur général et greffier-trésorier, Marc-Antoine Bazinet, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée. La mairesse ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 18 h 30.

**Résolution
2025-12-292**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Agnès Mager Grandmaison

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 8 décembre 2025 tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2025-12-293**

**3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028**

La mairesse fait la lecture résumée du Programme triennal 2026-2027-2028 et commente les points saillants.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 953.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil d'une Municipalité doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année adopter le programme des immobilisations de la Municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

D'adopter le programme des immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028, tel que présenté, dont copie est jointe en annexe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2025-12-294**

**4. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
2026**

La mairesse fait la lecture résumée du budget 2026 et commente les points saillants de ce nouveau budget présenté.

ATTENDU le dépôt et la présentation, par le conseil municipal, des prévisions budgétaires (revenus et dépenses) pour l'année 2026;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité doit adopter un budget pour l'année 2026;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin

D'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2026 dont copie est jointe en annexe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Lauraine Brodeur : Comment est-ce que le *Tarif Égouts* impacte les citoyens ayant une fosse septique?

6. VARIA

- Aucun commentaire

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Yves Boileau propose de lever la séance du conseil à 18h44.

Nathalie Lemaire
Mairesse

Marc-Antoine Bazinet
Directeur général et greffier-trésorier

« Je, Nathalie Lemaire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».